



POLYNESIE FRANCAISE

Ministère en charge de l'économie

Code des débits de boissons

DEMANDE D'AUTORISATION DEROGATOIRE D'OUVERTURE D'UN DEBIT TEMPORAIRE DANS UNE ENCEINTE SPORTIVE

(Art. LP 250-2 du code des débits de boissons)

**LA DEMANDE DOIT ETRE DEPOSEE AU PLUS TARD 30 JOURS AVANT LA DATE DE LA
MANIFESTATION**

I IDENTITE DU DEMANDEUR ¹

Pour une personne physique :

Nom de naissance : _____

Nom d'usage : _____

Prénom : _____

Adresse du domicile : _____

Numéro de téléphone : _____

Email : _____

BP : _____

Numéro TAHITI : _____

Pour une personne morale (le cas échéant) :

Dénomination sociale de la société/association /fédération : _____

Adresse du siège : _____

¹ Nom de naissance, nom d'usage le cas échéant et prénom(s) en capitales

Enseigne commerciale : _____

Numéro de téléphone : _____

BP : _____

Représentant légal :

Nom de naissance : _____ Nom d'usage : _____

Prénom : _____

Qualité du représentant légal²:

Numéro de téléphone : _____

Email : _____

N° T.A.H.I.T.I : _____ N° R.C.S : _____

II MANIFESTATION

Intitulé et nature de la manifestation (Préciser si la manifestation est sportive, à caractère touristique, agricole, commercial, culturel ou de divertissement) :

Date de la manifestation (la durée d'exploitation du débit de boissons ne peut pas dépasser 48 heures sauf pour une manifestation à caractère culturel ou de divertissement) :

Adresse géographique et indication de l'enceinte sportive :

Conditions de fonctionnement du débit de boissons (notamment, vente à emporter et/ ou consommer sur place, interdiction de la vente à emporter des boissons alcooliques réfrigérées) : _____

² Notamment (non limitatif) :

- Gérant(s) de la SARL, de l'EURL, de la SNC
- Président ou directeur général ou directeur général délégué de la SAS
- Directeur général ou directeur général délégué de la SA
- Président d'association ou de fédération

Horaires d'ouverture souhaités du débit de boissons (ATTENTION voir réglementation des horaires à l'article A. 120-5 du code des débits de boissons) :

III ENGAGEMENTS

- Je certifie l'exactitude des informations figurant dans la présente demande ³.
- Je suis informé(e) que cette demande n'emporte pas licence de débits de boissons et qu'il convient d'attendre l'autorisation dérogatoire délivrée par l'administration compétente pour pouvoir vendre les boissons alcooliques concernées
- Je suis informé(e) que dans le cas où l'administration compétente me délivre l'autorisation dérogatoire, seules pourront être mises en vente des boissons hygiéniques et des boissons alcooliques du 2ème groupe et ce, pendant 48 heures au plus, sauf si l'autorisation dérogatoire est délivrée dans le cadre d'une manifestation à caractère culturel ou de divertissement, qui ne pourra porter que sur la vente à consommation sur place de boissons alcooliques relevant du 2ème groupe, et ce pendant toute la durée de la manifestation.
- Je suis informé(e) que la vente de boissons alcooliques doit respecter les horaires de vente à emporter et à consommer sur place prévus par l'article. A. 120-5 du code des débits de boissons et l'interdiction de la vente à emporter des boissons alcooliques réfrigérées.
- Je suis informé(e) que la vente de boissons est soumise à la réglementation des débits de boissons temporaires prévue par le code des impôts.

Fait à _____, le _____

Signature du demandeur ou de son représentant légal :

³ La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal)

IV Avis du maire

Cette section doit avoir **impérativement** été complétée avant envoi du dossier à la DGAE ou à la circonscription concernée

Commune concernée par la demande : _____

Avis du maire de la commune concernée :

FAVORABLE

DEFAVORABLE

DATE - SIGNATURE - TAMPON

Motif de l'avis défavorable :

V Pièces à fournir

Document	A fournir
Pièce d'identité du demandeur (ou du représentant légal) en cours de validité	X
Pour une personne morale, lorsque la personne qui effectue la demande n'est pas le représentant légal, justificatif de son habilitation	X
Extrait Kbis, le cas échéant extrait K, et/ou statuts de la société/association/fédération	X
Pour les associations et fédérations, récépissé de déclaration de changement du bureau	X

Les données à caractère personnel collectées par la Direction générale des Affaires économiques (DGAE), directement auprès de vous font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion des débits de boissons.

Ce traitement est fondé sur la mission d'intérêt public de la DGAE, en matière économique. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'article LP 250-2-II du code des débits de boissons.

Les données indiquées dans le présent formulaire sont, à ce titre, obligatoires. A défaut la DGAE ne pourra satisfaire à votre demande.

Elles sont à destination de la cellule des activités et professions réglementées de la DGAE conformément à l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 modifié portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé « Direction générale des Affaires économiques ». Elles sont conservées pendant toute votre activité puis 1 an à compter de la cessation de votre activité d'exploitant de débits de boissons. Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, que vous pouvez exercer, en justifiant de votre identité, aux adresses suivantes : Direction générale des Affaires économiques BP 82 – 98 713 Papeete TAHITI

Tél. : (+689) 40 50 97 97

Fax : (+689) 40 50 97 79

Courriel : secretariat.dgae@administration.gov.pf.

Pour des questions sur vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données aux adresses suivantes :

DPO, à la Direction du Système d'Information de la Polynésie française (DSI),

BP 4574 - 98 713 Papeete

Courriel : dpo@administration.gov.pf. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr, si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés.

